

FORMALITES ET DEMARCHES

1- Après des prescripteurs :

Vous devez prendre contact avec votre conseiller prescripteur (du Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi) afin qu'il valide votre projet de formation.

Vous pouvez également bénéficier de la prestation CPF « Confirmer son Projet de Formation » auprès des équipes d'orientation spécialisées du Pôle Emploi.

2- Après de l'organisme de formation :

Prenez un rendez vous avec le Référent Formation du Centre de Formation des métiers afin d'être évalué par des tests de sélection qui seront suivis d'entretiens individuels avec le Responsable d'antenne.

À l'issue du recrutement un bilan de positionnement sera effectué en amont du démarrage de l'action de formation par l'ouverture de votre passeport emploi et des exercices « Maîtrise des Compétences Clés ».

Le jour de l'entrée en stage, une liste de documents administratifs vous sera demandée afin de constituer votre dossier de rémunération stagiaire, votre inscription à l'examen , de vous commander une tenue professionnelle...



CONTACTS

Prise de rendez-vous au :

Standard du centre de formation des Métiers de Porto Vecchio : 04.95.73.72.63

Contacts:

Responsable d'antenne : 04.95.73.72.64
Peggy POIROT ppoirot@cm-ajaccio.fr

Référent Formation : 04.95.23.93.94
Bernard TORRE btorre@cfm-ajaccio.org

CHAMBRE DE METIERS DE CORSE DU SUD
CENTRE DE FORMATION DES METIERS

Route du Stazzale
20137 Porto Vecchio
Téléphone : 04.95.73.72.63
Télécopie : 04.95.73.72.60
Site Internet : <http://www.cfm-ajaccio.fr>



Centre de Formation des
Métiers de la Corse du Sud

**Plateforme de Qualification
Aux Métiers du
Tourisme (Cuisine - Service)
13/SFAP/MA/074 2ème année**



**Formations financées dans le cadre du
Programme Régional de Formation
Professionnelle 2014-2015
par la Collectivité Territoriale de Corse**

OBJECTIFS

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation validée par un diplôme CAP de l'éducation nationale et de les qualifier dans l'un des métiers de la restauration proposés:

- Cuisiner(ière) - CAP Cuisine
- Serveur(euse) - CAP Restaurant

BENEFICIAIRES

- **Demandeurs d'emploi** inscrits au Pôle Emploi catégories 1, 2 et 3 et adhérents CSP sans qualification professionnelle ou ayant un projet de reconversion

Les candidats à ce programme ne doivent pas avoir bénéficié de 2 actions qualifiantes sur des fonds publics dans les 24 derniers mois.

CARACTERISTIQUES

Lieu de Formation: Porto Vecchio

Niveau d'entrée: Niveau VI, V et V bis (tests à prévoir)

Niveau de sortie: Niveau V

Durée totale: 1199h dont centre: 800h et entreprise: 399h

Intensité Hebdomadaire: 35h

Places disponibles: 12

Période de Formation: Octobre 2014 à Juillet 2015

(dates à définir)

MODULES

- Enseignement général : 140 heures + 60 heures corse
- Enseignement professionnel : 600 heures
- Période d'application entreprise : 399 heures

Intitulé des modules	Contenu des modules	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL 600 heures	Pratique professionnelle (variable en fonction du métier)	418 heures
	Technologie professionnelle	60 heures
	Sciences Appliquées À l'alimentation	20 heures
	Sciences Appliquées Aux Équipements	20 heures
	Environnement Économique et Juridique	20 heures
	Langue vivante : anglais	40 heures
	PSE Prévention Santé Environnement + SST	22 heures
DOMAINES GENERAUX 140 heures Langue Corse 60 heures	Français	40 heures
	Histoire -Géo	30 heures
	Mathématiques	40 heures
	Sciences physiques	15 heures
	Chimie	15 heures
	Langue Corse	60 heures
	STAGE ENTREPRISE	(livret de compétences)

FINANCEMENT

Les formations sont gratuites pour les stagiaires.
Les frais pédagogiques sont assurés par la CTC

STATUT

Dès votre entrée en formation, vous bénéficierez du **statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Continue**. Ce nouveau statut vous confère **des droits** (enseignements, couverture sociale, rémunération) mais également **des obligations** à respecter envers l'organisme dont vous dépendez.

Votre présence est obligatoire pendant toute la durée de l'action de formation aussi bien durant les périodes d'enseignement en centre que durant les périodes d'application en entreprise.

Une fois engagé dans un parcours de formation, vous devrez respecter le cahier des charges de la CTC, qui vous sera remis à l'entrée avec notre règlement intérieur.

REMUNERATION

Ces actions de formation sont rémunérées en fonction de votre situation administrative le jour de l'entrée en stage:
2 types de rémunération :

-la rémunération liée au régime d'assurance chômage : si vous êtes indemnisé au titre de l'ARE Allocation de Retour à l'Emploi par Pôle Emploi ou un employeur public, vous bénéficierez de l'AREF (maintien de vos allocations ARE en formation à hauteur minimum de 19,82 € par jour). Si vos droits ARE ne couvrent pas la totalité de la formation, la Rémunération de Fin de Formation RFF(plafonnée à 652,02 € par mois) pourra vous être octroyée sous certaines conditions : que la formation concernée fasse partie de la liste des métiers dit « en tension ».

-la rémunération publique des stagiaires :

Si vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'ARE (Rejet de Pôle Emploi) vous pourrez bénéficier de la rémunération publique versée par la CTC via l'Agence de Services et de Paiements (ASP), qui se compose de différents forfaits mensuels selon votre situation personnelle et vos activités antérieures passées.

Si vous êtes allocataire de l'ASS Allocation de Solidarité Spécifique, la rémunération publique sera versée par Pôle Emploi.

Dans les 2 cas de figures, votre rémunération reste soumise à votre assiduité pendant la durée de la formation